

Evolutions VERSION 8.0

Mise en production le 31 janvier 2023

Version actualisée avril 2025

PRESCRIPTEUR SANITAIRE

Mise en œuvre d'une relance automatique des dossiers non finalisés

Un système de relance automatique s'exécutera désormais tous les jours et permettra :

- **De relancer** tous les dossiers non confirmés dont la date d'admission souhaitée, si elle est renseignée, ou la date de dernière modification est dépassée **depuis plus de 2 mois**.

DEMANDE DE MISE À JOUR DU DOSSIER

Ce dossier a été relancé automatiquement le 29/03/2025. Si celui-ci doit être maintenu, veuillez actualiser les données. Sinon, sans action de votre part, il sera annulé automatiquement le 28/05/2025.

Maintenir et actualiser le dossier
Annuler le dossier
Me le redemander plus tard

 Ce dossier a été relancé automatiquement le 29/03/2025. Sans action de votre part, il sera annulé automatiquement le 28/05/2025.

- **Puis d'annuler** les dossiers relancés et restés inactifs encore 2 mois. Les demandes actives associées seront annulées (Motif : Annulation automatique ViaTrajectoire) puis archivées 15 jours après annulation. Il sera possible de réactiver le dossier pendant ce laps de temps.

Le dossier a été annulé le 28/05/2025. Pour modifier ce dossier, il faudra le réactiver à l'aide du bouton « Réactiver Dossier ».

Adaptation du pavé type de demande dans le volet adm

Dans prise en charge des soins ou du séjour, aides financières

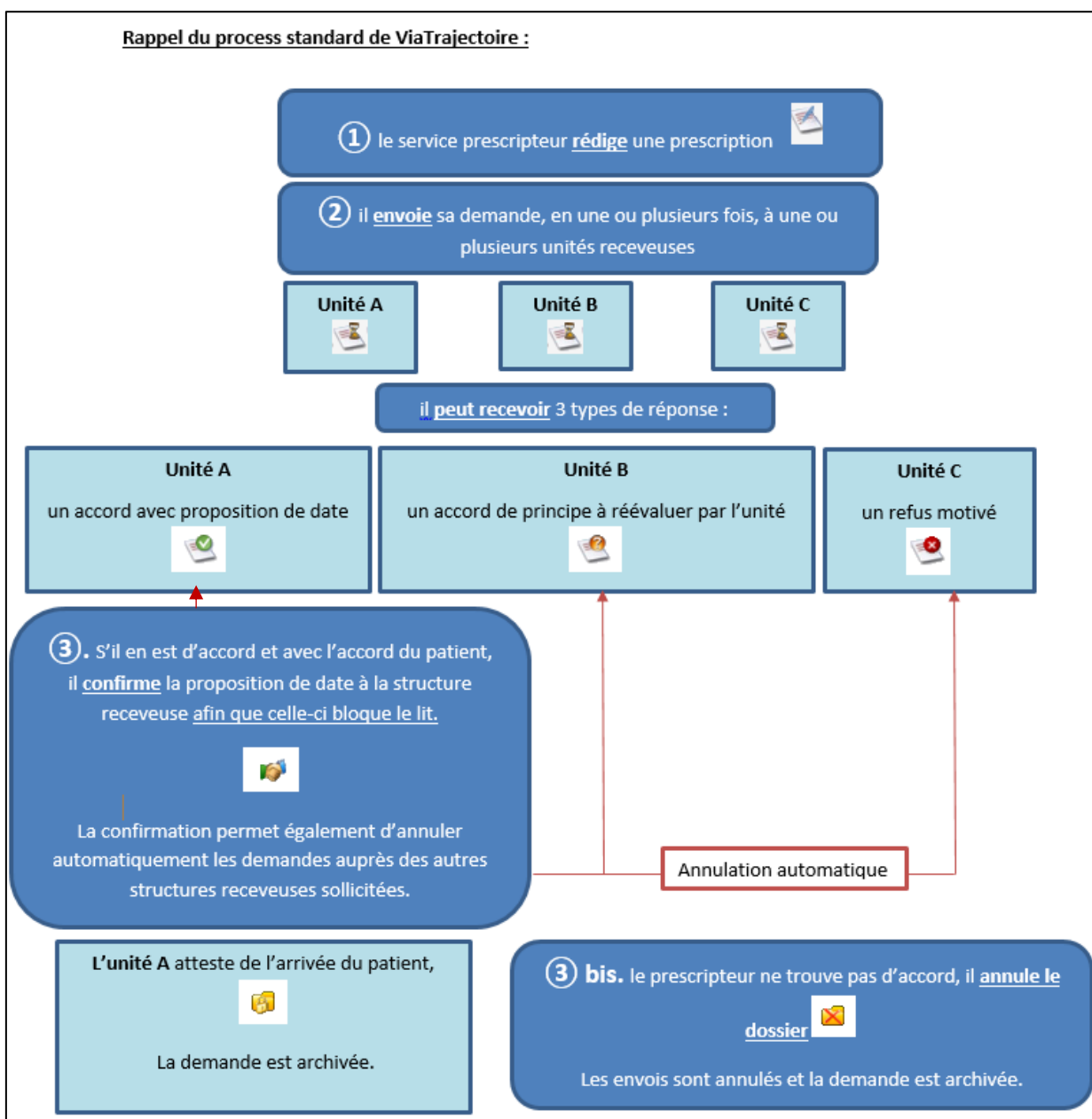
Prise en charge des soins ou du séjour, aides financières

Type de demande
☒ En cours d'hospitalisation
☐ Anticipé avant hospitalisation
☐ Sans hospitalisation préalable 

Date d'hospitalisation  * JJ/MM/AAAA 

- Lorsqu'il s'agit d'une demande créée depuis l'espace Professionnels, la case « En cours d'hospitalisation » est cochée par défaut et la date d'hospitalisation est obligatoire.
- Lorsque la demande est anticipée, l'utilisateur doit cocher « Anticipé avant hospitalisation » (actuellement, l'utilisateur répond « Oui » à « Demande anticipée ») et la date d'hospitalisation est obligatoire, avec apparition d'un « i » d'information à côté de celle-ci (« i » : « date d'hospitalisation connue ou prévisionnelle »).
- Lorsqu'il s'agit d'une demande créée depuis l'espace Médecin libéral, la case « Sans hospitalisation préalable » est cochée par défaut et la date d'hospitalisation est grisée (et rendue non obligatoire).

Versant receveur, il sera indiqué dans ce cas : « patient en provenance du domicile ».



Possibilité de confirmer un accord avec date avec accord du prescripteur

Cas d'usage visés :

- Prescription venant du domicile par le médecin traitant,
- Prescription venant d'une autre structure receveuse, peu habituée à revenir sur le dossier pour confirmer (SSR, HAD, unité de psy...),
- Prescription dont la confirmation est donnée par téléphone (même si cet usage est à proscrire, il perdure parfois et peut générer des difficultés de prises en charge) c'est ici l'occasion pour le receveur de tracer cet échange téléphonique. La confirmation dans ViaTrajectoire remplit son rôle auprès des autres receveurs, puisqu'elle annule la demande auprès d'eux, le prescripteur le voit sur son tableau de bord, le receveur contacté par téléphone est bien en attente du patient. Si le prescripteur n'est pas d'accord avec cette confirmation, il annule le dossier et le renvoie.

Ça n'est pas une étape de plus, c'est une possibilité offerte en transparence avec le prescripteur.

Fonction accessible uniquement après avoir posé un accord avec date  , sur dossier complètement validé

▼ Répondre

Accepter la demande

Accord de principe

Refuser la demande

Confirmer la demande avec l'accord du patient

ENREGISTRER LA CONFIRMATION AVEC L'ACCORD DU PATIENT

Date d'hospitalisation

20/02/2023

Date d'admission prévue, confirmée *

23/02/2023

Date d'échange avec le prescripteur *

24/01/2023

Commentaire (identité ou fonction du correspondant) : *

convenu avec le Dr Durand

☒ Le prescripteur vous a confirmé avoir obtenu l'accord formel du patient pour sa prise en charge dans votre unité.

Cette confirmation engage le prescripteur, elle lui sera transmise et annulera tous les échanges avec les autres unités contactées.

Accord du patient

Annuler

L'information est retranscrite dans le résumé de la demande sur la droite de l'écran côté receveur :

Réponse	
Statut	 Confirmation par le receveur de la proposition d'accueil
Admission prévue, confirmée le :	23/02/2023
Date d'échange avec le prescripteur :	24/01/2023
Commentaire (identité ou fonction du correspondant) :	convenu avec le Dr Durand

Dans le suivi de la demande côté prescripteur :

Unités contactées	
HC - SSR affections des personnes âgées polypathologiques, dépendantes ou à risque de dépendance	CENTRE HOSPITALIER ROCHEFORT SSR Gériatrique 1 avenue de beligon ROCHEFORT CEDEX 17301 25.966 km Fiche de l'unité

Confirmation par le receveur de la proposition d'accueil
Admission prévue, confirmée : le 23/02/2023
Date d'échange avec le prescripteur : le 24/01/2023
Commentaire: convenu avec le Dr Durand

Partout où cette information figure, il sera précisé que c'est l'unité receveuse (et non le service prescripteur) qui a confirmé la proposition d'accueil.